



PROMOTION CH - ATTELAGE 03.07.2022

Tavannes, Lanz Jardin Horses Arena

Place qualificative pour les finales Promotion CH à Avenches et le National FM



FM

Présidente du CO
Cheffe de Service
Secrétaire du CO

Bessire Julie, Le Noirmont JU
Häring Jeanne, Péry BE (079 585 39 91)
Bühler Patricia, La Chaux-de-Fonds NE

Président du jury
Constructeur de parcours

Kramer Fredi, Galmiz FR (Attelage)
von Allmen Eddy, Mont-Tramelan BE (Constr. attelage)

Vétérinaire

Rondez-Jeannerat Elise, Plagne BE

Délais: **30.05.2022**

<http://www.gestion-concours.ch>

No	Date	Catégorie	Details	NG	Prix	Remarques
Attelage						
1	03.07.22	S	1-PROM FM F1-BL Dressage: Prog. dressage 3 ans 2015 Maniabilité: maniabilité 30cm - 200m/min	45	70.- au 50% des partants	Selon règlement et directives FSFM
2	03.07.22	S	1-PROM FM F2-BLMS Dressage: Progr. dressage 4/5 ans 2015 Maniabilité: 30cm - 220m/min	45	70.- au 50% des partants	Selon règlement et directives FSFM
3	03.07.22	S	1-PROM FM F3-BLMS Dressage: Progr. FEI 7A Maniabilité: 25cm - 220m/min	50	80.- au 50% des partants	Selon règlement et directives FSFM

Engagements/Finances

Les engagements seront uniquement acceptés en ligne via le système d'engagement (my.fnch.ch).

Annulations/Mutations

Sont à effectuer par le cavalier lui-même, jusqu'à 16h00 le jour avant les épreuves concernées dans le système d'engagement (my.fnch.ch). (Dressage : le changement d'une paire complète compte comme nouvelle inscription !)

Phase d'engagement ultérieur

Une phase d'engagement ultérieur après le délai d'engagement incombe à l'organisateur. Exception Dressage : une phase d'engagement ultérieur après le délai d'engagement incombe au DT. Une phase d'engagement ultérieur est mentionnée s'il y a lieu dans le système d'engagement après le délai.

Listes de départ et de résultat

Sont disponibles sous info.fnch.ch ou sur le site internet de l'organisateur.

Listes et autres informations

www.gestion-concours.ch - mail: info@gestion-concours.ch

Remarques

Pour le droit de participation, les exigences des épreuves, la tenue et les prescriptions concernant l'harnachement, se référer aux règlements précités.

Les organisateurs se réservent le droit d'annuler toute épreuve pour laquelle le nombre de partants serait insuffisant. Ils peuvent également changer l'ordre des épreuves et dédoubler une épreuve ayant plus de 30 concurrents.

Les épreuves sont organisées selon le règlement de la FSSE et le règlement de Promotion CH attelage

L'ordre des départs se fait selon le programme officiel. Si un concurrent n'est pas présent à l'heure exacte de son numéro de départ, il peut être disqualifié. Le fait qu'un véhicule soit utilisé par un autre meneur ne pourra en aucun cas être évoqué comme motif d'excuse.

Plaquette numéro attelage

Il sera demandé un montant de Fr. 10.- de dépôt pour le numéro de départ des épreuves d'attelage. Ce montant sera restitué au meneur contre remise de la plaquette du numéro à la fin des épreuves..

Les organisateurs déclinent toute responsabilité en cas d'accident, maladie, dégâts matériels, vols, etc. pour les meneurs, les aides, les cavaliers et les chevaux, ainsi qu'envers de tierces personnes.

Tous les chevaux doivent avoir subi à temps les vaccinations nécessaires. Aucun départ ne sera autorisé sans le certificat de vaccination correctement rempli. Passeport obligatoire pour tous les chevaux.

Les inscriptions seront accompagnées de la copie du certificat d'origine où le nom exact de la mère, du père et du père de la mère seront clairement indiqués, pour tous les chevaux qui ne sont pas inscrits par internet. Attention !! Toutes les inscriptions incomplètes ou non payées au délai d'inscription ne seront pas prises en considération. Indiquer s.v.p. sur le bulletin de versement pour quel cheval et/ou meneur - cavalier le paiement est fait.
